

**PLANIFICATION PLURIANNUELLE  
DES INVESTISSEMENTS**

**TABLE DES MATIÈRES**

**INTRODUCTION ..... 3**

**1 STRATÉGIE DE GESTION DES ACTIFS ..... 3**

1.1 Échéancier et coûts totaux anticipés pour les prochaines années ..... 5

1.1.1 *Catégorie : Risques* ..... 5

1.1.2 *Catégorie : Respect des exigences* ..... 7

1.1.3 *Catégorie : Enjeux clients – capacité hydraulique* ..... 12

1.1.4 *Catégorie : Amélioration des actifs* ..... 13

1.1.5 *Catégorie : Renforcement du réseau de transmission* ..... 16

**2 INVESTISSEMENTS EN DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAU ..... 18**

**3 SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS ..... 21**

## **INTRODUCTION**

1 Énergir, s.e.c. (Énergir) dépose depuis plusieurs années à la Régie de l'énergie (la Régie) sa  
2 planification pluriannuelle des investissements pour la gestion des actifs. En suivi de la décision  
3 D-2015-181, l'information présentée prend en compte les investissements à prévoir en lien avec  
4 la Stratégie de gestion des actifs, le plan de développement des ventes ainsi que les projets dont  
5 la réalisation a nécessité ou nécessitera une autorisation de la Régie, en vertu de l'article 73 de  
6 la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la Loi).

## **1 STRATÉGIE DE GESTION DES ACTIFS**

7 Le réseau d'Énergir comporte plus de 10 000 kilomètres de conduites et plus de 160 000  
8 branchements d'immeubles desservant sa clientèle. Ces actifs sont au cœur de sa mission  
9 d'entreprise, soit la distribution fiable et sécuritaire du gaz naturel à sa clientèle.

10 La stratégie de gestion des actifs est un processus axé sur l'évaluation des risques à partir de  
11 diagnostics du réseau. Elle vise à gérer l'équilibre entre les risques, les coûts et la performance,  
12 à partir d'une meilleure compréhension du profil actuel du réseau, de l'identification du profil  
13 souhaité et de la détermination des façons de combler les écarts entre ces deux profils. Ceci  
14 permet ultimement d'améliorer la sécurité et la pérennité des installations.

15 La stratégie de gestion des actifs vise non seulement à intégrer les exigences réglementaires,  
16 lesquelles visent principalement la sécurité et la fiabilité du réseau, mais elle a également comme  
17 objectif de considérer d'autres intrants dans la prise de décision, en évaluant également les  
18 risques des menaces observées sur l'ensemble des valeurs d'affaires de l'entreprise. Ces valeurs  
19 sont la sécurité, la fiabilité d'approvisionnement, les impacts financiers, la conformité légale et  
20 réglementaire, la réputation de l'entreprise et la protection de l'environnement.

21 Différents processus ont été mis en place et permettent de rendre la stratégie de gestion des  
22 actifs opérationnelle et fluide.

- 23 • L'identification des menaces a pour objectif d'identifier les menaces qui pourraient  
24 potentiellement affecter les différentes catégories d'actifs d'Énergir.

- 1 • La gestion des risques a pour but d'évaluer le niveau de risque afin d'identifier les  
2 menaces qu'Énergir juge excéder le seuil de tolérance aux risques.
- 3 • La planification des solutions permet de ramener les risques identifiés précédemment  
4 sous le seuil de tolérance en identifiant et en évaluant différentes solutions pour en arriver  
5 à une recommandation finale.
- 6 • L'optimisation du portfolio des projets permet d'en déterminer la liste et le budget requis  
7 pour l'année à venir. L'exercice d'optimisation se fait en simulant plusieurs scénarios de  
8 portfolio de projets et tient compte de différents critères comme la capacité financière de  
9 l'entreprise, la disponibilité de la main-d'œuvre interne et externe, les besoins, priorités et  
10 échéanciers des organisations comme les villes, les ministères et autres partenaires  
11 d'affaires.
- 12 • Le processus de la réalisation du portfolio des projets est celui qui décrit les étapes de  
13 l'exécution des projets inclus dans le portfolio annuel. Ce processus comprend une étape  
14 de présentation d'un bilan annuel des réalisations.

15 Afin de rendre davantage opérationnel et fluide le volet de la capacité des réseaux de  
16 transmission dans le cadre des processus de la gestion des actifs, trois processus ont été mis en  
17 place.

- 18 • *L'identification des menaces et des opportunités* a pour objectif d'identifier les menaces  
19 et les opportunités pour la capacité des réseaux de transmission.
- 20 • *La gestion des risques* a pour but d'évaluer le niveau de risque afin d'identifier les  
21 menaces qu'Énergir juge excéder le seuil de tolérance aux risques qui sont en lien avec  
22 la capacité des réseaux de transmission.
- 23 • *La planification des solutions pour la capacité des réseaux de transmission* permet de  
24 ramener les risques identifiés précédemment sous le seuil de tolérance en identifiant et  
25 en évaluant différentes solutions permettant une recommandation finale.

26 La stratégie de gestion des actifs est un processus évolutif qui s'améliore au fil du temps, en  
27 fonction des besoins et exigences, et la priorisation des projets est revue en continu selon les  
28 besoins, urgences et contraintes internes et externes. Les prévisions d'investissement  
29 présentées aux sections suivantes sont basées sur les connaissances, l'expérience et les

1 informations disponibles au moment où le présent document est rendu public. Énergir rappelle  
2 qu'elle n'est toutefois pas à l'abri de devoir procéder à des investissements additionnels  
3 importants à la suite de la découverte d'un nouveau risque non connu à ce jour, ou à la suite d'un  
4 incident, ou en raison de nouvelles demandes externes auxquelles elle devrait se conformer.

5 Cinq catégories d'investissement ont été définies : risques, respect des exigences, enjeux clients  
6 – capacité hydraulique, amélioration des actifs et renforcement du réseau de transmission. Les  
7 sections suivantes présentent l'échéancier et les coûts anticipés pour ces cinq catégories.

### **1.1 ÉCHÉANCIER ET COÛTS TOTAUX ANTICIPÉS POUR LES PROCHAINES ANNÉES**

8 Les tableaux 1 à 5 présentent, pour chaque catégorie de projets d'investissement, l'évaluation  
9 des coûts anticipés et, le cas échéant, l'échéancier de leur réalisation pour les prochaines  
10 années.

#### **1.1.1 Catégorie : *Risques***

##### **1.1.1.1 Définition**

11 Les projets de la catégorie *Risques* sont des projets requis à la suite de situations  
12 représentant des risques par rapport aux valeurs d'affaires d'Énergir et qui se situent au-delà  
13 du seuil de tolérance.

##### **1.1.1.2 Plan pluriannuel 2020-2024**

14 Les projets qui font partie de cette catégorie sont présentés au tableau 1.

**TABLEAU 1**  
**CATÉGORIE : RISQUES**

| <b>PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS</b> |                  |                  |                  |                  |                  |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>PROJETS</b>                              | <b>2019-2020</b> | <b>2020-2021</b> | <b>2021-2022</b> | <b>2022-2023</b> | <b>2023-2024</b> |
|   | <i>(M\$)</i>     | <i>(M\$)</i>     | <i>(M\$)</i>     | <i>(M\$)</i>     | <i>(M\$)</i>     |
| 1) Régulateurs intérieurs                   | 1,7              | 1,7              | 1,7              | 4,5              | 4,5              |
| 2) Joints mécaniques                        | 2,5              | 11,5             | 11,5             | 13,0             | 13,0             |
| 3) Croisements d'égout                      | 0,1              | 0,1              | 0,1              | 0,1              | 0,1              |
| 4) Vannes à fermeture automatique           | 0,2              | 0,5              | 0,5              | 0,5              | 0,5              |
| 5) Odorisation                              | 0,2              | 1,0              | 2,1              | 2,6              | 3,0              |
| 6) Risques non connus à ce jour             | -                | -                | -                | 3,0              | 3,0              |
| <b>SOUS-TOTAL NON INFLATIONNÉ</b>           | <b>4,7</b>       | <b>14,9</b>      | <b>15,9</b>      | <b>23,7</b>      | <b>24,1</b>      |
| Taux d'inflation annuel utilisé             | 0%               | 2,0%             | 1,9%             | 2,0%             | 2,0%             |
| <b>TOTAL INFLATIONNÉ</b>                    | <b>4,7</b>       | <b>15,2</b>      | <b>16,5</b>      | <b>25,1</b>      | <b>26,0</b>      |

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

### 1.1.1.3 Description des projets et commentaires explicatifs

- 1) Régulateurs intérieurs : relocalisation, à l'extérieur des bâtiments, des régulateurs de pression des postes de mesurage situés à l'intérieur des bâtiments. Selon les investissements à venir, l'échéancier prévoit que le déploiement de l'ensemble des solutions sera complété en 2025.
- 2) Joints mécaniques : construction de nouveaux réseaux pour remplacer les réseaux construits avec des joints mécaniques. À la suite d'une réévaluation, les investissements à venir sont estimés à 11,5 M\$ par année de 2021 à 2022 et à 13 M\$ par année par la

1 suite. L'échéancier prévoit que le déploiement de l'ensemble des solutions sera complété  
2 en 2025.

3 3) Les investissements relatifs aux croisements d'égout visent à mitiger le risque lié à la  
4 présence de conduites de gaz dans les conduites d'égout et à effectuer les travaux  
5 correctifs.

6 4) Vannes à fermeture automatique : équipements conçus pour permettre qu'advenant une  
7 rupture de conduite, il soit possible d'arrêter à distance l'alimentation en gaz naturel sans  
8 qu'un déplacement de techniciens à l'emplacement de la vanne soit requis. Les  
9 investissements visent à permettre le remplacement des systèmes de vannes à fermeture  
10 automatique existants par des systèmes à fermeture à distance et à installer de nouveaux  
11 systèmes à fermeture à distance sur des vannes situées à d'autres endroits jugés  
12 stratégiques.

13 5) Odorisation : remplacement des systèmes d'odorisation dont la technologie est désuète  
14 ou problématique par un nouveau système qui répond aux besoins actuels, tels que la  
15 traçabilité de l'injection d'odorant dans le réseau et la régularisation de l'injection.  
16 L'échéancier prévoit que le déploiement de l'ensemble des solutions sera complété en  
17 2025.

18 6) Les risques non connus à ce jour sont des risques futurs qui pourraient être identifiés,  
19 notamment à la suite d'incidents ou de nouvelles demandes externes.

20 Énergir a tenté de déterminer un niveau raisonnable d'investissements pour ce qui est  
21 des risques « inconnus ». L'évaluation de l'importance de ces investissements a été  
22 basée sur les connaissances générales et sur l'expérience d'Énergir. Néanmoins, il est  
23 raisonnable de prévoir une croissance dans le temps. Énergir a prévu un niveau  
24 d'investissement plus élevé au cours des deux dernières années du plan.

### 1.1.2 Catégorie : *Respect des exigences*

#### 1.1.2.1 Définition

25 Les projets de la catégorie *Respect des exigences* sont des projets requis afin de :

- 26 • rencontrer les exigences internes (normes internes d'Énergir);

- 1           • rencontrer les exigences externes, lesquelles sont des engagements auprès de tiers,  
2           plus particulièrement les propriétaires des sites où les infrastructures d'Énergir sont  
3           installées (ex. : ministère des Transports du Québec (MTQ), municipalités); et  
4           • se conformer à la réglementation ou à des changements à des normes externes.

1.1.2.2 Plan pluriannuel 2020-2024

- 5           Les investissements qui font partie de cette catégorie sont présentés au tableau 2.

**TABLEAU 2**  
**CATÉGORIE : RESPECT DES EXIGENCES**

| <b>PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS</b>                        |                  |                  |                  |                  |                  |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>PROJETS</b>   | <b>2019-2020</b> | <b>2020-2021</b> | <b>2021-2022</b> | <b>2022-2023</b> | <b>2023-2024</b> |
|  | <i>(M\$)</i>     | <i>(M\$)</i>     | <i>(M\$)</i>     | <i>(M\$)</i>     | <i>(M\$)</i>     |
| 1) Relocalisation des conduites en arrière-lot                     | 1,8              | 3,6              | 3,4              | 3,0              | 3,0              |
| 2) Murs coupe-feu  | 0,0              | 0,0              | 0,0              | 0,1              | 0,1              |
| 3) MTQ Différents projets  | 0,6              | 0,4              | 0,5              | 1,0              | 1,0              |
| 4) Enveloppe Infrastructures                                       | 4,0              | 4,0              | 4,0              | 4,0              | 4,0              |
| 5) Repavages municipaux  | 2,7              | 1,0              | 3,1              | 4,0              | 4,0              |
| 6) Enveloppe PCF   | 1,0              | 1,0              | 1,0              | 2,0              | 2,0              |
| 7) Exigences non connues à ce jour                                 | -                | -                | -                | 2,0              | 2,0              |
| <b>SOUS-TOTAL NON INFLATIONNÉ</b>                                  | <b>10,0</b>      | <b>10,0</b>      | <b>12,0</b>      | <b>16,1</b>      | <b>16,1</b>      |
| Taux d'inflation annuel utilisé                                    | 0,0%             | 2,0%             | 1,9%             | 2,0%             | 2,0%             |
| <b>SOUS-TOTAL INFLATIONNÉ</b>                                      | <b>10,0</b>      | <b>10,2</b>      | <b>12,4</b>      | <b>17,1</b>      | <b>17,4</b>      |
| 8) Projet de reconstruction de la conduite du pont Trudel          | 0,7              | -                | -                | -                | -                |
| 9) Relocalisation de la conduite pour le projet SRB Pie-IX         | 2,6              | 1,1              | -                | -                | -                |
| 10) Réfection des infrastructures de la rue Sainte-Catherine Ouest | 2,4              | 0,8              | -                | -                | -                |
| 11) Transmission 1,5 km Saint-Maurice/Mékinac                      | 2,4              | 1,9              | -                | -                | -                |
| <b>TOTAL INFLATIONNÉ</b>   | <b>18,1</b>      | <b>14,0</b>      | <b>12,4</b>      | <b>17,1</b>      | <b>17,4</b>      |

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

### 1.1.2.3 Description des projets et commentaires explicatifs

- 1) Relocalisation des conduites en arrière-lot : élimination des conduites principales localisées en arrière-lot et de leurs branchements pour raccorder ces mêmes bâtiments en façade à partir de la rue. Cette année, un budget de 1,8 M\$ est prévu, car les projets

1 municipaux SRB, R.E.M. et Sainte-Catherine à Montréal où les conduites auront à être  
2 remplacées ne sont pas localisés dans des secteurs où il y a des conduites en arrière-lot.  
3 L'échéancier prévoit que les investissements seront complétés en 2030.

4 2) Murs coupe-feu : traverser un mur coupe-feu est une non-conformité réglementaire reliée  
5 à l'alimentation en gaz des bâtiments. Si des cas de non-conformité sont découverts dans  
6 le parc de branchements existants, les correctifs appropriés seront effectués.

7 3) MTQ – Différents projets : différents projets dont la réfection de certains viaducs ainsi que  
8 le projet de l'échangeur Turcot obligent Énergir à relocaliser des segments de conduites  
9 existantes.

10 4) Enveloppe Infrastructures : il s'agit d'une enveloppe budgétaire pour considérer les  
11 projets de réfection des infrastructures municipales qui sont communiqués en cours  
12 d'année à Énergir. L'expérience et l'historique des dernières années sont à la base des  
13 prévisions. Une partie des investissements liés à l'élimination des joints mécaniques se  
14 retrouve dans la présente catégorie. En effet, pour les projets de réfection des  
15 infrastructures municipales où l'on retrouve des réseaux gaziers avec joints mécaniques,  
16 Énergir profite dans la mesure du possible de ces opportunités pour mieux planifier et  
17 harmoniser ses interventions avec celles des municipalités.

18 5) Repavages municipaux : une liste des projets de repavages municipaux est communiquée  
19 à Énergir en début d'année. Cette liste ainsi que l'expérience et l'historique des dernières  
20 années sont à la base des prévisions. Une partie des investissements liés à l'élimination  
21 des joints mécaniques se retrouve dans la présente catégorie. En effet, pour les projets  
22 de repavage des municipalités où l'on retrouve des réseaux gaziers avec joints  
23 mécaniques, Énergir profite dans la mesure du possible de ces opportunités pour mieux  
24 planifier et harmoniser ses interventions avec celles des municipalités.

25 6) Enveloppe PCF (projets de construction facturables) : coûts relatifs aux déplacements  
26 d'une infrastructure du réseau de distribution d'Énergir à la suite de travaux effectués par  
27 une municipalité. Cette catégorie de coûts de la gestion des actifs découle de l'entente  
28 intervenue entre Énergir et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à l'automne 2013.

- 1 7) Exigences non connues à ce jour : Énergir a tenté de déterminer un niveau raisonnable  
2 d'investissements pour ce qui est des exigences non connues. L'évaluation de  
3 l'importance de ces investissements a été basée sur les connaissances générales et sur  
4 l'expérience d'Énergir. La prévision concernant le niveau d'investissement est plus élevée  
5 pour les deux dernières années du plan afin de prévoir une croissance probable dans le  
6 temps.
- 7 8) MTQ – Projet de reconstruction de la conduite du pont Trudel : à la demande du MTQ,  
8 Énergir doit déplacer une conduite de gaz suspendue sous le pont Trudel à Shawinigan  
9 afin de permettre la reconstruction du tablier du pont, dossier R-4022-2017. Une conduite  
10 temporaire sera installée sous une section du pont, puis une nouvelle conduite  
11 permanente sera installée lorsque le tablier sera reconstruit. La conduite temporaire sera  
12 mise hors gaz et retirée à ce moment. Ces travaux sont réalisés dans le cadre de l'entente  
13 MTQ-Énergir actuellement en vigueur.
- 14 9) Projet de relocalisation de la conduite de gaz naturel pour le projet du SRB Pie-IX (dossier  
15 R-4065-2018) : Le projet SRB Pie-IX est un projet de transport collectif et de  
16 reconstruction des infrastructures municipales piloté par l'autorité régionale de transport  
17 métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal. La ville et l'ARTM ont demandé à Énergir de  
18 relocaliser les canalisations de gaz naturel se situant sur le boulevard Pie-IX entre la rue  
19 de Charleroi et l'avenue Pierre-de-Coubertin à Montréal pour éliminer les conflits entre le  
20 réseau gazier existant et les infrastructures proposées du projet SRB Pie-IX, éviter des  
21 interventions gazières futures sous les voies réservées des bus et ainsi faire exécuter les  
22 travaux en mode de réalisation intégrée au sein de leurs travaux.
- 23 10) Projet de réfection des infrastructures gazières de la rue Sainte-Catherine Ouest (dossier  
24 R-4078-2018) : Le projet vise à intervenir de façon proactive sur le réseau gazier et de  
25 manière intégrée aux travaux exécutés par la Ville de Montréal lors de son projet de  
26 réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest.
- 27 11) Projet transmission 1,5 km Saint-Maurice/Mékinac : à la suite d'une évaluation en 2014  
28 des classes d'emplacements requises réglementairement par le code CSA Z662, il est  
29 apparu qu'un projet de déviation de conduite pourrait être requis dans la région de Saint-  
30 Maurice afin de tenir compte de la densification domiciliaire aux abords de notre réseau.

### 1.1.3 Catégorie : *Enjeux clients – capacité hydraulique*

#### 1.1.3.1 Définition

1 Les projets de la catégorie *Enjeux clients – capacité hydraulique* sont requis pour maintenir  
2 la pression minimale dans le réseau afin d'assurer la desserte de la clientèle existante  
3 d'Énergir.

4 Les projets d'amélioration de réseau considérés dans cette catégorie d'investissements de la  
5 gestion des actifs sont, jusqu'à présent, ceux destinés à l'amélioration du réseau existant  
6 d'Énergir afin de desservir la clientèle existante.

#### 1.1.3.2 Plan pluriannuel 2020-2024

7 Les investissements qui font partie de cette catégorie sont présentés au tableau 3.

**TABLEAU 3**  
**CATÉGORIE : ENJEUX CLIENTS – CAPACITÉ HYDRAULIQUE**

| PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS                 |            |            |            |            |            |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| PROJETS  | 2019-2020  | 2020-2021  | 2021-2022  | 2022-2023  | 2023-2024  |
|  | (M\$)      | (M\$)      | (M\$)      | (M\$)      | (M\$)      |
| 1) Amélioration de la capacité hydraulique du réseau | 0,1        | 0,3        | 0,1        | 0,5        | 0,5        |
| Taux d'inflation annuel utilisé                      | 0,0%       | 2,0%       | 1,9%       | 2,0%       | 2,0%       |
| <b>TOTAL INFLATIONNÉ</b>                             | <b>0,1</b> | <b>0,3</b> | <b>0,1</b> | <b>0,5</b> | <b>0,5</b> |

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

#### 1.1.3.3 Description des projets et commentaires explicatifs

8 1) Amélioration de la capacité hydraulique du réseau : ce sont principalement des projets  
9 requis pour maintenir la pression minimale dans le réseau afin d'assurer la desserte de la  
10 clientèle existante d'Énergir.

#### **1.1.4 Catégorie : *Amélioration des actifs***

##### 1.1.4.1 Définition

1 Il s'agit de projets requis pour assurer la pérennité des infrastructures ou pour permettre  
2 l'implantation de nouvelles technologies. Ces projets sont issus principalement des correctifs  
3 requis à la suite des visites des techniciens d'Énergir, assistés du personnel de l'ingénierie  
4 au besoin, dans le cadre du programme d'entretien préventif<sup>1</sup>. Ces projets comprennent aussi  
5 les réparations urgentes à la suite de fuites.

6 Les prévisions sont basées sur la connaissance des projets en cours, l'expérience des  
7 dernières années et les opinions de spécialistes de l'ingénierie en collaboration avec les  
8 « groupes – terrain » responsables des opérations sur le réseau.

##### 1.1.4.2 Plan pluriannuel 2020-2024

9 Les investissements qui font partie de cette catégorie sont présentés au tableau 4.

---

<sup>1</sup> R-4018-2017, B-0224, GM-P, Document 2.

**TABLEAU 4**  
**CATÉGORIE : AMÉLIORATION DES ACTIFS**

| <b>PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS</b> |                  |                  |                  |                  |                  |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>PROJETS</b>                              | <b>2019-2020</b> | <b>2020-2021</b> | <b>2021-2022</b> | <b>2022-2023</b> | <b>2023-2024</b> |
|   | <i>(M\$)</i>     | <i>(M\$)</i>     | <i>(M\$)</i>     | <i>(M\$)</i>     | <i>(M\$)</i>     |
| 1) Postes de livraison                      | 2,5              | 3,2              | 4,2              | 5,0              | 5,0              |
| 2) Postes de détente /prédétente            | 2,0              | 2,3              | 1,6              | 2,0              | 2,0              |
| 3) Postes de mesurage                       | 2,1              | 1,4              | 1,4              | 1,0              | 1,0              |
| 4) Postes de vannes                         | 0,5              | 0,3              | 0,1              | 0,5              | 0,5              |
| 5) Conduites enfouies                       | 2,6              | 4,3              | 4,5              | 4,2              | 4,2              |
| 6) Conduites suspendues                     | 0,6              | 0,8              | 1,7              | 2,0              | 2,0              |
| 7) Conduites submergées                     | 0,4              | -                | -                | 0,3              | 0,3              |
| 8) Enveloppes de protection cathodique      | 4,2              | 4,2              | 4,2              | 4,2              | 4,2              |
| 9) Autres projets                           | 0,6              | 1,3              | -                | 1,5              | 1,5              |
| 10) Travaux correctifs divers               | 6,5              | 6,5              | 6,5              | 6,5              | 6,5              |
| <b>TOTAL NON INFLATIONNÉ</b>                | <b>22,0</b>      | <b>24,3</b>      | <b>24,2</b>      | <b>27,2</b>      | <b>27,2</b>      |
| Taux d'inflation annuel utilisé             | 0,0%             | 2,0%             | 1,9%             | 2,0%             | 2,0%             |
| <b>SOUS TOTAL INFLATIONNÉ</b>               | <b>22,0</b>      | <b>24,8</b>      | <b>25,1</b>      | <b>28,9</b>      | <b>29,4</b>      |
| 11) POSL Contrecoeur                        | 4,2              | -                | -                | -                | -                |
| <b>TOTAL INFLATIONNÉ</b>                    | <b>26,2</b>      | <b>24,8</b>      | <b>25,1</b>      | <b>28,9</b>      | <b>29,4</b>      |

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

#### 1.1.4.3 Description des projets et commentaires explicatifs

1 À ce stade-ci, les prévisions budgétaires pour les années futures sont basées sur l'anticipation  
2 de projets d'amélioration qui seront identifiés plus spécifiquement dans le temps. Les  
3 montants prévus pour les années 2020 et subséquentes seront alors plus précis.

4 1) Postes de livraison : principalement des investissements en travaux civils ou mécaniques,  
5 tels que refaire le revêtement des postes, changer le système de régulation, remplacer  
6 des clôtures, ajouter des équipements de mesurage et remplacer des chaudières pour  
7 améliorer l'efficacité énergétique.

8 2) Postes de détente/prédétente : principalement des investissements en travaux civils ou  
9 mécaniques, tels que refaire le revêtement des postes, changer le système de régulation,  
10 remplacer des clôtures, ajouter des mises à la terre, ajouter des vannes et remplacer les  
11 portes d'accès de voûtes.

12 3) Postes de mesurage : principalement des investissements pour éviter le gaz perdu pour  
13 les compteurs surdimensionnés ou pour la réfection du revêtement de certains postes et  
14 la mise à niveau des équipements de régulation.

15 4) Postes de vannes : principalement l'abandon et le remplacement de postes existants en  
16 mauvais état ou la réfection du revêtement des postes existants.

17 5) Conduites enfouies : principalement le remplacement des conduites d'acier présentant  
18 des déficiences en matière de protection contre la corrosion par des conduites de  
19 polyéthylène, des déviations de conduites ou des réfections par différents moyens pour  
20 accroître la protection de certaines conduites. De plus, certaines rues sont refaites en  
21 profondeur par les municipalités, dont certaines sections avec du marbre ou du pavé. Les  
22 municipalités demandent aux utilités publiques de ne pas intervenir (excavation) sur ces  
23 rues pendant plusieurs années, ce qui nécessite d'installer de nouvelles conduites lorsque  
24 la protection cathodique et l'historique des fuites le requièrent.

25 6) Conduites suspendues : principalement le remplacement des supports de conduites, la  
26 réfection du revêtement ou l'abandon et la reconstruction de conduites.

- 1 7) Conduites submergées : principalement la réfection du revêtement ou l'abandon et la  
2 reconstruction de conduites.
- 3 8) Enveloppes de protection cathodique : principalement l'installation d'anodes ou  
4 l'installation de bornes ou la réparation de redresseurs pour le système de protection  
5 cathodique.
- 6 9) Autres projets : tous les autres projets qui ne se retrouvent pas dans les autres catégories  
7 d'investissements, comme les projets sur les gares de raclage du réseau de transmission  
8 (système utilisé dans l'inspection interne des conduites), le remplacement de  
9 branchements d'immeubles et autres.
- 10 10) Travaux correctifs divers : corrections d'équipement sur les branchements d'immeubles,  
11 abandons de branchements d'immeubles et gestion des servitudes.
- 12 11) Projet de construction d'un poste de livraison à Contrecoeur : le projet vise la construction  
13 d'un nouveau poste de livraison à Contrecoeur en remplacement du poste de détente  
14 2380 qui ne respecte plus les exigences et les critères de conception des normes en  
15 vigueur.

### **1.1.5 Catégorie : *Renforcement du réseau de transmission***

#### **1.1.5.1 Définition**

16 Les projets de la catégorie *Renforcement du réseau de transmission* sont des projets qui  
17 visent à accroître la capacité et la flexibilité opérationnelle du réseau de transmission  
18 d'Énergir.

#### **1.1.5.2 Plan pluriannuel 2020-2024**

19 Les investissements qui font partie de cette catégorie sont présentés au tableau 5.

**TABLEAU 5**  
**CATÉGORIE : RENFORCEMENT DU RÉSEAU DE TRANSMISSION**

| PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS |            |            |            |           |           |
|--------------------------------------|------------|------------|------------|-----------|-----------|
| PROJETS                              | 2019-2020  | 2020-2021  | 2021-2022  | 2022-2023 | 2023-2024 |
|                                      | (M\$)      | (M\$)      | (M\$)      | (M\$)     | (M\$)     |
| 1) Réseau de l'Estrie                | 2,1        | 2,7        | 2,3        | -         | -         |
| 2) Réseau de la Montérégie           | 0,2        | 6,4        | 6,3        | -         | -         |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>2,3</b> | <b>9,1</b> | <b>8,6</b> | <b>-</b>  | <b>-</b>  |

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

### 1.1.5.3 Description des projets et commentaires explicatifs

1) Réseau de l'Estrie : Le 27 mai 2015, Énergir a retiré sa demande d'approbation du projet d'investissement visant le renforcement du réseau de transmission de l'Estrie, même si selon elle, un investissement en renforcement demeure ultimement inévitable dans le futur, et verra à redéposer au moment opportun une nouvelle demande, le tout tel que présenté à la page 3 de la pièce B-0045, Gaz Métro-1, Document 2 (R-3919-2015).

Énergir et TransCanada PipeLines Limited (TCPL) travaillent conjointement afin d'identifier les meilleures solutions pour assurer la sécurité d'approvisionnement des besoins d'Énergir et de Trans Québec Maritime (TQM) dans la région de l'Estrie. Énergir espère être en mesure de présenter les conclusions au cours des prochains mois.

En attendant les conclusions du travail avec TCPL, Énergir a inscrit, à titre indicatif, les investissements relatifs au projet Shefford qui sera présenté et décrit en détail lors du dépôt à la Régie.

2) Réseau de la Montérégie : Énergir devrait ajouter un poste de livraison à l'intersection du réseau de transmission de la Montérégie et de TQM (tronçon – Lachenaie et East Hereford) afin d'augmenter la capacité du réseau de la Montérégie pour être en mesure de répondre à la demande de pointe des clients.

1 Énergir et TCPL travaillent conjointement afin d'identifier les meilleures solutions pour  
2 assurer la sécurité d'approvisionnement des besoins d'Énergir et de TQM dans la région  
3 de la Montérégie.

4 En attendant les conclusions du travail avec TCPL, Énergir a inscrit, à titre indicatif, les  
5 investissements relatifs à l'ajout d'un poste de livraison à l'intersection du réseau de  
6 transmission de la Montérégie et de TQM (tronçon – Lachenaie et East Hereford).

## **2 INVESTISSEMENTS EN DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAU**

7 Le tableau suivant présente les investissements en développement de réseau prévus au cours  
8 des années 2020 à 2024.

9 La base de la présentation des investissements en développement de réseau diffère quelque peu  
10 de celle utilisée pour établir la prévision des investissements de la stratégie de gestion des actifs.  
11 Ainsi, les investissements en développement de réseau sont présentés sur la même base que  
12 ceux de la pièce Énergir-L, Document 3 (Additions à la base de tarification) et incluent des  
13 éléments tels que les contributions des clients et les programmes commerciaux alors que les  
14 investissements de la stratégie de gestion des actifs les excluent.

**TABLEAU 6**  
**INVESTISSEMENTS EN DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAU**

| <b>PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS</b>   |                     |                  |                  |                  |                  |
|---|---------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>PROJETS</b>                                | <b>2019-2020</b>    | <b>2020-2021</b> | <b>2021-2022</b> | <b>2022-2023</b> | <b>2023-2024</b> |
|   | <i>(M\$)</i>        | <i>(M\$)</i>     | <i>(M\$)</i>     | <i>(M\$)</i>     | <i>(M\$)</i>     |
| 1) Immobilisations en développement de réseau | 70,7 <sup>(1)</sup> | 70,8             | 70,9             | 70,8             | 71,1             |
| 2) Renforcement du réseau de distribution     | 2,0 <sup>(2)</sup>  | 2,5              | 2,5              | 2,5              | 2,5              |
| <b>TOTAL NON INFLATIONNÉ</b>                  | <b>72,7</b>         | <b>73,3</b>      | <b>73,4</b>      | <b>73,3</b>      | <b>73,6</b>      |
| Taux d'inflation annuel utilisé               | 0,0%                | 2,0%             | 1,9%             | 2,0%             | 2,0%             |
| <b>TOTAL INFLATIONNÉ</b>                      | <b>72,7</b>         | <b>74,7</b>      | <b>76,3</b>      | <b>77,6</b>      | <b>79,4</b>      |
| <b>PROJETS MAJEURS<sup>(3)</sup></b>          | <b>31,3</b>         | <b>0,2</b>       | <b>0,0</b>       | <b>0,0</b>       | <b>0,0</b>       |
| <b>TOTAL INV. EN DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAU</b>  | <b>104,0</b>        | <b>74,9</b>      | <b>76,3</b>      | <b>77,6</b>      | <b>79,4</b>      |

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

<sup>(1)</sup> Ce montant provient de la pièce Énergir-L, Document 3, p. 2, l. 3 + l.4 + l. 8 + l. 10 + l.11 - p. 12, l. 13 - p.1, l. 3 colonne projets supérieurs à 1,5 M\$ de la section budget Cause 2019-2020.

<sup>(2)</sup> Ce montant provient de la pièce Énergir-L, Document 3, p. 2, l. 12.

<sup>(3)</sup> Ces montants excluent les subventions gouvernementales.

1 Voici une brève description des projets majeurs faisant partie des investissements en  
2 développement de réseau :

- 3
- 4 • Côte de Terrebonne : projet d'extension de réseau Côte de Terrebonne, dossier  
5 R-3851-2013. Ce projet d'investissement vise la construction d'un réseau de gaz naturel  
6 et le raccordement d'unités d'habitation pour un projet de développement résidentiel,  
7 Urbanova, dans la ville de Terrebonne.
  - 8 • Appalaches-Beauce-Sartigan : projet d'extension de réseau dans la MRC des Appalaches  
9 et de Beauce-Sartigan, dossier R-4020-2017. Ce projet vise la construction d'un gazoduc  
dans la région de Thetford Mines pour les secteurs de l'aéroport, de Black Lake et des

1 municipalités de Sainte-Clotilde-de-Beauce et d'Adstock ainsi que la construction d'un  
2 gazoduc dans la région de Saint-Éphrem-de-Beauce et de raccorder des clients des  
3 marchés industriels, institutionnels et commerciaux.

- 4 • Saint-Marc-des-Carières : projet d'extension de réseau dans la région de St-Marc-des-  
5 Carières, dossier R-4021-2017. Ce projet vise la construction d'un gazoduc pour  
6 rejoindre la municipalité de Saint-Marc-des-Carières dans la MRC de Porneuf et de  
7 raccorder des clients des marchés industriels, institutionnels et commerciaux.
- 8 • Beauharnois : projet d'extension de réseau pour le parc industriel de Beauharnois, dossier  
9 R-3922-2015. Ce projet vise la construction d'un gazoduc afin de desservir  
10 l'agrandissement d'un parc industriel important à Beauharnois en Montérégie.
- 11 • Zone industrialo-portuaire de Saguenay : projet d'extension de réseau pour la desserte  
12 en gaz naturel de Métaux BlackRock inc. et de la zone industrialo-portuaire de Saguenay,  
13 dossier R-4069-2018. Ce projet vise la construction d'un gazoduc au Saguenay afin de  
14 desservir en gaz naturel l'usine de transformation de minerai que l'entreprise Métaux  
15 BlackRock inc. projette de construire sur le territoire de la zone industrialo-portuaire de  
16 Saguenay et d'autres industries qui s'y installeraient éventuellement.
- 17 • Saint-Rémi et Sainte-Clotilde : projet d'extension de réseau à Saint-Rémi et  
18 Sainte-Clotilde, dossier R-4077-2018. Ce projet vise la construction d'une conduite  
19 d'alimentation de la ville de Saint-Rémi vers la Municipalité de Sainte-Clotilde.

### 3 SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS

- 1 Le tableau 7 présente le sommaire des investissements.

**TABLEAU 7**  
**SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS**

| <b>PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS</b>       |                  |                  |                  |                  |                  |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|   | <b>2019-2020</b> | <b>2020-2021</b> | <b>2021-2022</b> | <b>2022-2023</b> | <b>2023-2024</b> |
|   | <i>(M\$)</i>     | <i>(M\$)</i>     | <i>(M\$)</i>     | <i>(M\$)</i>     | <i>(M\$)</i>     |
| Risques   | 4,7              | 15,2             | 16,5             | 25,1             | 26,0             |
| Respect des exigences                             | 18,1             | 14,0             | 12,4             | 17,1             | 17,4             |
| Enjeux clients – capacité hydraulique             | 0,1              | 0,3              | 0,1              | 0,5              | 0,5              |
| Amélioration des actifs                           | 26,2             | 24,8             | 25,1             | 28,9             | 29,4             |
| Renforcement du réseau de transmission            | 2,3              | 9,1              | 8,6              | -                | -                |
| <b>SOUS TOTAL – GESTION DES ACTIFS</b>            | <b>51,4</b>      | <b>63,4</b>      | <b>62,7</b>      | <b>71,6</b>      | <b>73,3</b>      |
| <b>INVESTISSEMENTS EN DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAU</b> | <b>104,0</b>     | <b>74,9</b>      | <b>76,3</b>      | <b>77,6</b>      | <b>79,4</b>      |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>155,4</b>     | <b>138,3</b>     | <b>139,0</b>     | <b>149,2</b>     | <b>152,7</b>     |

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

**Énergir demande à la Régie de prendre acte du dépôt de son plan pluriannuel des coûts anticipés pour les prochaines années dans le cadre de sa stratégie de gestion des actifs.**